

**QUAND UN VOTE EST LOURD DE CONSEQUENCES POUR LES AGENTS**

Les critères d’avancement de grade ont changé pour cette année avec l’ancienneté qui primera sur l’âge des agents.

Lors d’une réunion avec la Direction du Personnel et des Affaires Sociales la CGT a demandé à ce que les critères de passage de grade reviennent à ce qu’ils étaient avant , afin que les agents les plus âgés puissent finir leur carrière avec un meilleur salaire et de ce fait une meilleure retraite également. Le vieillissement de la pyramide des âges apporte bien des problèmes de santé aux agents soumis aux troubles musculo-squelettiques et que le rajeunissement des effectifs est un atout pour les équipes soignantes et permet d’embaucher !

**Ce changement de critère a donc été mis au vote et une seule organisation syndicale a voté contre : FORCE OUVRIERE !**

**Beaucoup d’agents sur les HCL seront pénalisés dans leur avancement !**

**La position de la CGT est de favoriser les agents proches de la retraite, afin qu’ils bénéficient d’un avancement de grade et donc d’une meilleure retraite.**

**Le gouvernement a attaqué le montant des retraites avec l’augmentation de la CSG, le rôle des représentants de la CGT est de pouvoir faire partir les agents (au plus haut dans leur carrière) avec un déroulement de carrière maximal.**